

Forums pour l'entourage

# Positif test cocaïne

Par Cendre Posté le 14/11/2025 à 20h19

Bonjour

Mon fils a été testé positif à la cocaïne sur test salivaire lors d'un contrôle routier. Le 2ème test positif et envoyé au labo positif aussi. Cependant, il n'a jamais pris de cocaïne de sa vie, comment est ce possible et quels sont ses recours. Il a fait faire de lui même une analyse d'urine et il attend le résultat, en attendant il ne peut plus aller travailler ! Merci pour vos réponses, si vous trouvez une explication, on est démuni.

## 1 réponse

---

Moderateur - 17/11/2025 à 10h05

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure de contrôle routier, votre fils dispose de 5 jours après avoir obtenu le résultat du 2e test pour demander une contre-expertise.

Les "faux positifs" existent, même s'ils sont réputés plutôt rares avec la cocaïne.

Il faut qu'il réfléchisse à tout ce qu'il a pu consommer dans les heures ou jours précédant le contrôle routier. Cela permet d'orienter la recherche pour la contre-expertise.

A-t-il pris un médicament particulier ? Si oui a-t-il une ordonnance pouvant prouver cette prise de médicament ? Si c'est le cas il faut qu'il l'indique car l'analyse de la contre-expertise pourra éventuellement démontrer qu'il a bien pris ce médicament et si des cas de fausse positivité sont connus pour ce médicament alors il pourra être disculpé.

Mais ce n'est malheureusement pas la seule source possible de positivité à la cocaïne sans en avoir pris.

Voici quelques questions à se poser :

A-t-il été en contact avec des usagers de cocaïne même s'il n'en n'a pas consommé lui-même ? Même s'ils sont rares, des cas de "positivité par contact" ont été rapportés. Ils sont difficiles à prouver.

A-t-il pris une autre drogue (ou autre produit), qui aurait pu être mélangée avec de la cocaïne sans qu'il le sache ? Dans ce cas de figure le résultat du test n'est pas un faux positif et il a bien commis l'infraction de conduite en ayant pris un stupéfiant, même s'il n'en n'a pas conscience.

Il n'y a pas vraiment d'autre recours que de prouver qu'il s'agisse d'un faux positif avec la contre-expertise car la procédure et la constitution de l'infraction reposent sur cette "preuve". Cependant il pourra continuer à

clamer son innocence et aussi prendre un avocat pour essayer de "limiter les dégâts" s'il est vraiment innocent. C'est dans ce cadre que l'analyse qu'il a faite de lui-même en laboratoire pourra être utile.

En attendant la décision de justice il est sous le régime d'une "suspension administrative" de son permis de conduire. Comme il s'agit d'une décision administrative qui relève du préfet, il peut toujours tenter de faire un recours gracieux où il explique sa situation, et notamment l'impact de la suspension sur son activité professionnelle. Là aussi un conseil juridique avec un juriste pourra l'aider à savoir comment s'y prendre.

Cordialement,

le modérateur.